

2^{ème} édition



LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP

en Normandie

2025

MANCHE



Les chiffres-clés du handicap en Normandie / MANCHE

Les chiffres-clés du handicap en Normandie ont pour objectif d'organiser et de mettre à disposition dans un support synthétique, les données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Cette deuxième édition propose une mise à jour des indicateurs présentés dans l'édition 2024, et son actualisation annuelle permettra de suivre des tendances d'évolution sur longue période. En fonction des sources d'informations disponibles et mobilisables, le contenu de la publication évolue et sera progressivement complété.

Celle-ci s'appuie sur des sources d'information multiples, nationales ou régionales, mais également sur les résultats de travaux menés par l'ORS-CREAI Normandie en région. Elle décline ainsi un ensemble d'indicateurs relatifs à la connaissance des publics, de leurs droits, de l'environnement...

Les indicateurs sont présentés à l'échelle du département, mais également au niveau régional et national (France entière), à titre de comparaison.



SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH	3
Les allocations liées au handicap	4
La scolarisation des élèves en situation de handicap	6
L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents	8
L'offre médico-sociale pour adultes	10
L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés	13



Retrouvez toutes les publications par département sur notre site :

https://orscreainnormandie.org/nos_derniers_travaux/les-chiffres-cles-du-handicap-en-normandie-2025/

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Au 31 décembre 2023, 49 496 habitants de la Manche ont une reconnaissance administrative de leur handicap, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ils sont ainsi 99,9 pour 1 000 habitants à avoir des droits ouverts auprès de la MDPH, contre un taux de 92,4 pour 1 000 en Normandie.

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023

	MANCHE	Normandie	France*
Nombre de personnes	49 496	307 374	6 287 089
Nombre de personnes pour 1 000 habitants	99,9	92,4	95,0
Taux d'évolution sur 4 ans (2019-2023)	+ 2,4 %	+ 7,5 %	nd

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - Handidonnées

Enfants

Concernant les moins de 20 ans, 2 461 jeunes ont notamment des droits ouverts pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-AEEH, soit un taux de 23,1 pour 1 000, inférieur au niveau régional (de 31,3 pour 1 000).

Aussi, 1 950 enfants bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale, 2 375 ont des droits ouverts pour une aide humaine dans le cadre de la scolarisation, et 532 pour du matériel adapté.

Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	MANCHE	Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux
AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1)	2 461	23,1	31,3
Orientation vers un établissement ou service médico-social	1 950	18,3	20,2
Aide humaine aux élèves en situation de handicap	2 375	22,3	20,4
Matériel pédagogique adapté	532	5,0	6,0

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans / (1) Cf. définition en page 4

Adultes

Concernant les adultes, 15 165 ont des droits ouverts pour l'Allocation aux adultes handicapés-AAH, soit un taux de 57,8 pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans, supérieur au niveau régional (de 55,5 pour 1 000).

Aussi, plus de 4 000 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale pour adultes, plus de 16 000 ont une orientation professionnelle et 22 518 une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Nombre d'adultes âgés de 20-64 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	MANCHE	Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux
AAH - Allocation aux adultes handicapés (2)	15 165	57,8	55,5
Orientation vers un établissement ou service médico-social	4 116	15,7	13,8
Orientation professionnelle	16 080	61,3	54,3
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	22 518	85,9	81,1

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 adultes âgés de 20-64 ans / (2) Cf. définition en page 4

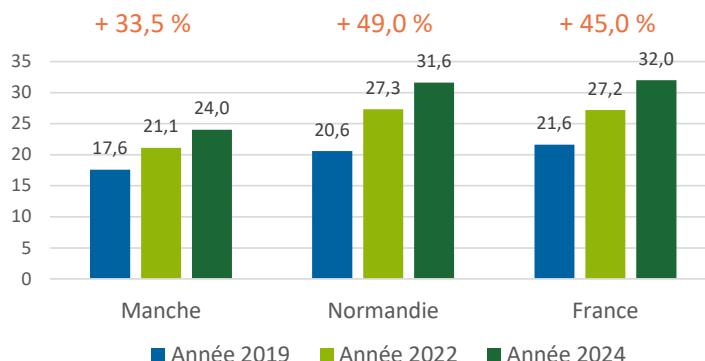


Les allocations liées au handicap

Les allocataires de l'AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Nombre d'allocataires de l'AEEH en 2024 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

2 479 enfants

24,0 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

Avec 2 479 enfants et adolescents allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AEEH reste plus faible dans la Manche qu'au plan régional ou national (soit 24,0 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre respectivement 31,6 et 32,0 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires de l'AEEH augmente régulièrement depuis plus de 10 ans, notamment en lien avec un meilleur repérage du handicap et un développement des réponses médico-sociales apportées (selon la DREES).

Dans la Manche, il a augmenté de 33,5 % entre 2019 et 2024, soit un taux d'évolution légèrement inférieur à ce qui est observé en Normandie ou en France (respectivement de + 49,0 % et + 45,0 %).

11 919 adultes

46,1 pour 1 000 hab. âgés de 20-64 ans

Avec 11 919 adultes allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AAH est plus élevé dans le département qu'au plan régional ou national (soit 46,1 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans, contre respectivement 42,4 et 36,2).

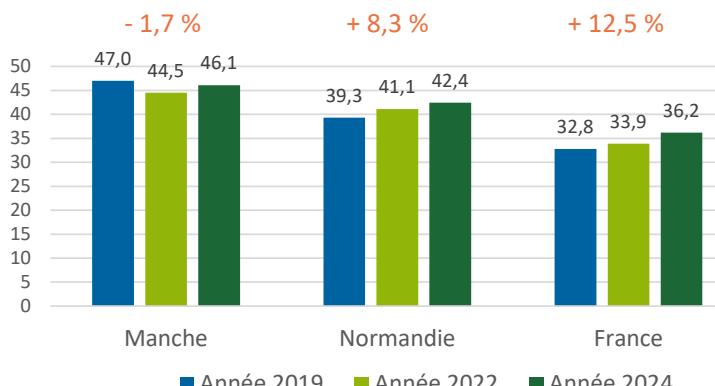
Le nombre d'allocataires a légèrement baissé (- 1,7 %) entre 2019 et 2024 dans le département, tandis qu'il a progressé de 8,3 % en région et de 12,5 % au plan national.

Parmi l'ensemble des allocataires de l'AAH dans la Manche, 86,1 % vivent à domicile et 13,9 % en institution (contre respectivement 88,0 % et 12,0 % en région). Par ailleurs, ils sont 39,3 % en dessous du seuil de bas revenus (contre 45,0 % en Normandie).

Les allocataires de l'AAH

Allocation aux adultes handicapés

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2024 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant âgé de moins de 20 ans. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la CAF ou la MSA.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement/véhicule, charges exceptionnelles, aide animalière). Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le Département.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui garantit aux personnes en situation de handicap un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par la CAF ou la MSA.

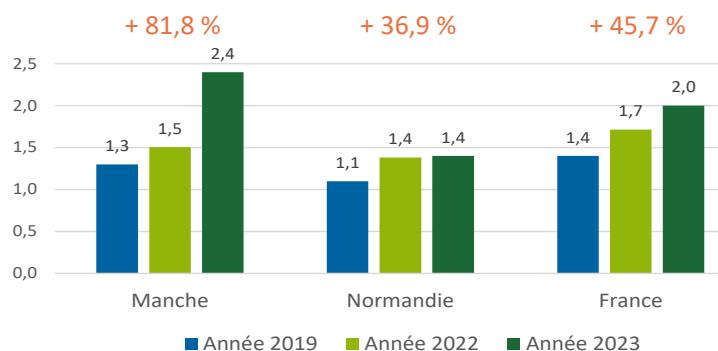
Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

L'ACTP était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais les personnes qui en bénéficiaient avant, ont pu choisir de continuer (sous certaines conditions) à la percevoir.

Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

Prestation de compensation du handicap

Nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH en 2023 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

249 enfants

2,4 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

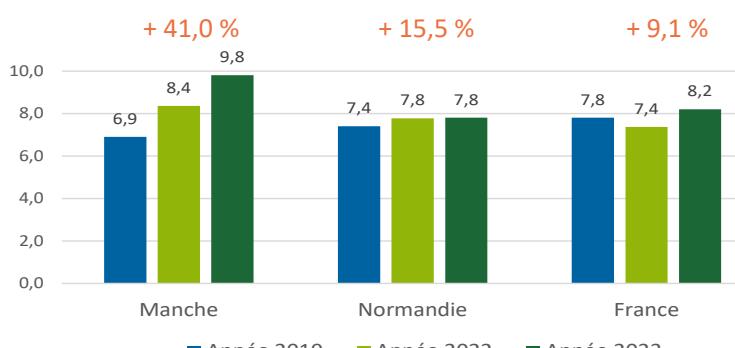
Avec un effectif de 249 enfants, la part des habitants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH dans la Manche s'établit à 2,4 pour 1 000. Elle est supérieure à ce qui observé aux niveaux régional et national (soit respectivement 1,4 et 2,0 pour 1 000).

Dans le département, le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté entre 2019 et 2023 (+ 81,8 %), contre une hausse de + 36,9 % en région et de + 45,7 % en France.

Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

Prestation de compensation du handicap / Allocation compensatrice pour tierce personne

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 20-59 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

2 177 adultes

9,8 pour 1 000 hab. âgés de 20-59 ans

En 2023, la Manche compte 2 177 adultes (de 20 à 59 ans) bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, ce qui correspond à un taux de 9,8 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 7,8 pour 1 000) ou au plan national (8,2 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires a enregistré une forte progression entre 2019 et 2023, soit + 41,0 % (contre + 15,5 % en région et + 9,1 % en France).

Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 60 ans et plus

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 60 ans et plus



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

1 271 adultes

7,5 pour 1 000 hab. âgés de 60 ans et plus

En 2023, on enregistre 1 271 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, soit un taux de 7,5 personnes pour 1 000 habitants.

Ce taux est légèrement supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 6,3 pour 1 000) ou au plan national (7,0 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 41,1 % dans le département sur la période 2019-2023 (contre + 38,9 % en région et + 7,6 % en France).

La scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2023-2024, on compte 3 605 élèves en situation de handicap scolarisés dans le département, soit 6,0 % de plus que l'année précédente.

Ils répartissent entre :

- **89 % d'élèves scolarisés en milieu ordinaire**, dans les établissements du 1^{er} ou 2nd degré (en classe ordinaire ou en ULIS, SEGPA, EREA...). Cela représente 51 élèves en maternelle, 1 640 élèves en élémentaire, puis 1 195 collégiens, 286 lycéens et 23 jeunes en EREA.

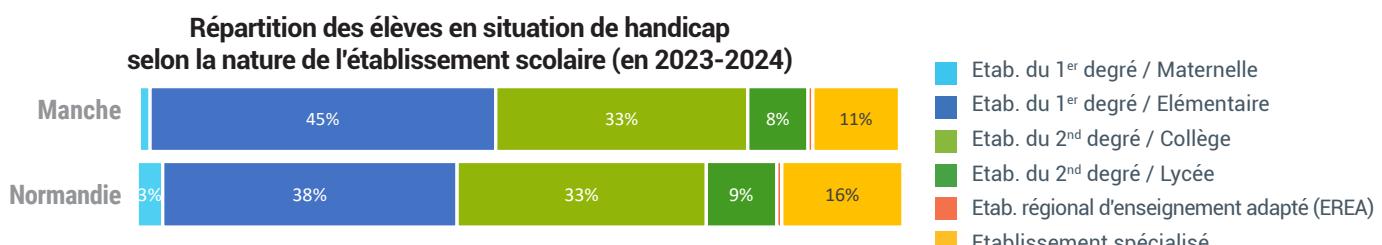
3 605 élèves
en situation de handicap scolarisés,
dont 89 % en milieu ordinaire

- **11 % d'élèves scolarisés en établissement spécialisé**, soit 368 élèves en établissement médico-social et 4 en établissement hospitalier (accueillis pour près de 9/10 en Institut Médico-Educatif-IME, puis en institut de rééducation ou encore suivis par un service d'accompagnement et de soins à domicile-Sessad).

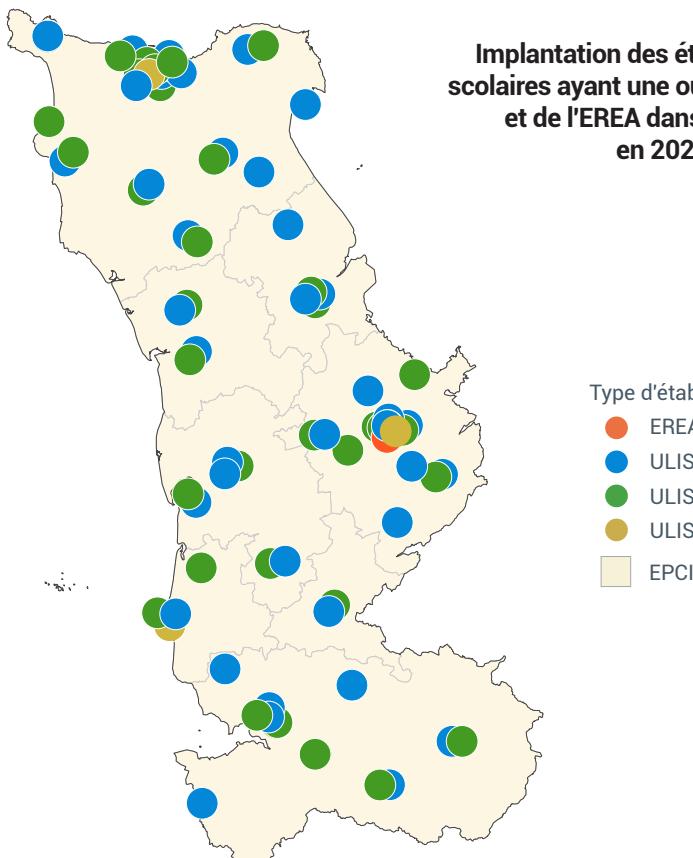
Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2023-2024 et évolution par rapport à 2022-2023

	MANCHE		Normandie		France
	Nombre	Evol/1 an	Nombre	Evol/1 an	Nombre
Nombre total d'élèves scolarisés	3 605	+ 6,0 %	26 242	+ 5,4 %	515 043
- dont en milieu ordinaire	3 195	+ 7,3 %	22 097	+ 5,2 %	nd
- dont en établissement spécialisé	410	- 3,3 %	4 145	+ 6,4 %	nd

Sources : DESP-PIAD, Académie de Normandie - DEPP-DGESCO, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Exploitation ORS-CREAI Normandie
Champ : 1^{er} et 2nd degré - Etablissements de l'Education Nationale et du Ministère de la santé et de la solidarité



Source : DESP-PIAD, Académie de Normandie - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Implantation des établissements scolaires ayant une ou plusieurs ULIS, et de l'EREA dans la Manche en 2024

- Type d'établissement
- EREA (1)
 - ULIS école (44)
 - ULIS collège (37)
 - ULIS lycée (4)
 - EPCI

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS, parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (école primaire, collège, lycée), ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Etablissement régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^{ème}) en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

La scolarisation en ESMS

Unités d'Enseignement Interne et Externe (UEI et UEE)

La scolarisation des enfants accueillis en établissement médico-social peut se faire en interne dans une Unité d'enseignement interne (UEI), ou externalisée (en tout ou partie) dans une Unité d'enseignement externe (UEE) au sein d'un établissement scolaire,

ou encore en temps partagé entre les 2 modes de scolarisation. Dans tous les cas, ces modalités d'accueil sont définies dans le parcours de scolarisation élaboré par la MDPH.

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en UEI et en UEE en 2024-2025

	MANCHE	Normandie	France
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Interne (UEI)	491	2 818	44 584
- Part des moins de 11 ans	14 %	19 %	18 %
- Part des 11 ans et plus	86 %	81 %	82 %
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Externe (UEE)	206	1 346	16 796
- Part des moins de 11 ans	31 %	32 %	34 %
- Part des 11 ans et plus	69 %	68 %	66 %

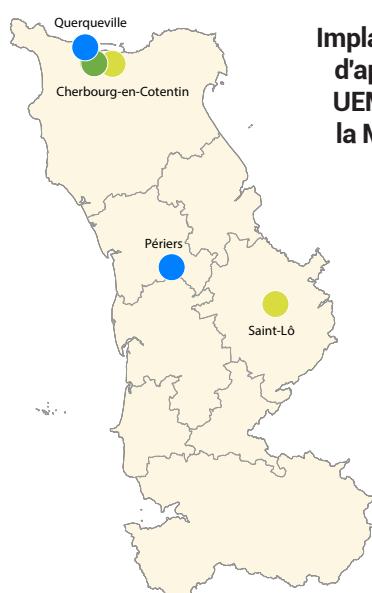
Source : DEPP, enquête n°32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du Ministère de la Santé

Les dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire

En dehors des UEE, différents dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire sont déployés conjointement par l'ARS et l'académie de Normandie, parmi lesquels les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), ainsi que des dispositifs de scolarisation pour les élèves avec autisme (UEMA, UEEA et DAR).

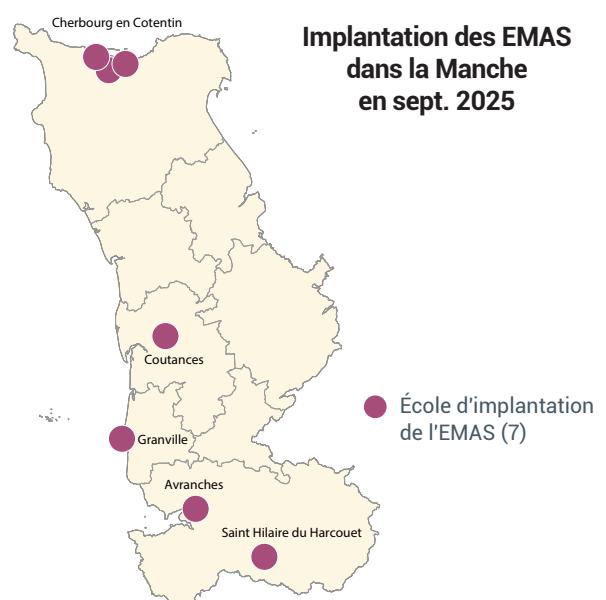
• Les **Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)**, composées de professionnels du secteur médico-social, interviennent en soutien des équipes éducatives des établissements scolaires du premier et second degré, en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, prioritairement les élèves en situation de handicap. Elles apportent une expertise et les ressources nécessaires, visant à favoriser les apprentissages, l'autonomie et le bien-être des élèves.

- Les **Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)** et **Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** sont implantées dans des écoles, mais rattachées à des établissements médico-sociaux. Elles proposent un cadre de scolarisation adapté aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans des classes de 7 élèves maximum âgés de 3 à 6 ans pour les UEMA et des classes de 10 élèves maximum âgés de 6 à 11 ans pour les UEEA.
- Les **Dispositifs d'Autorégulation (DAR)** sont des dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (les compétences d'auto-régulation permettent notamment de maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements).



Implantation des dispositifs d'appui à la scolarisation UEMA, UEEA et DAR dans la Manche en sept. 2025

- Type de dispositif :
- UEMA (2)
 - UEEA (1)
 - DAR (2)



Source : ARS Normandie, sept. 2025 - Cartographie ORS-CREAI Normandie

Ressource : Enquête réalisée par l'ORS-CREAI Normandie

[La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie](#)

L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil dans la Manche repose sur 35 établissements et services, qui proposent un total de 1 384 places pour les enfants et adolescents ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- 874 places en Institut ou Dispositif Médico-Educatif (IME/DME), pour des jeunes présentant des troubles du développement intellectuel, quel que soit le degré de déficience,
- 133 places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ou Dispositif (ITEP/DITEP), pour des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement,
- 30 places en Institut d'Education Motrice (IEM) concernant des jeunes ayant une déficience motrice importante,
- 347 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad), pour accompagner les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

26 établissements et 9 services

offrant un total de 1 384 places d'accueil

En terme d'évolution par rapport à fin 2023, cela correspond à une augmentation globale de 7,1 % de la capacité d'accueil du département.

Attention : le détail par type d'ESMS résulte notamment du transfert de places de Sessad vers des dispositifs de type DME ou DITEP.

Transformation de l'offre médico-sociale

Cette transformation de l'offre vise à rendre les accompagnements plus souples, inclusifs et centrés sur les besoins des personnes. Elle consiste à passer d'une logique d'établissements à une logique de dispositifs territoriaux. Ces dispositifs permettent d'intervenir dans différents lieux de vie : domicile, école, travail, structures de soins...

L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser l'autonomie et la participation sociale. Les professionnels travaillent en réseau, en coopération avec les acteurs du soin, de l'éducation et de l'insertion. La réponse devient modulable, personnalisée et évolutive selon les besoins de la personne.

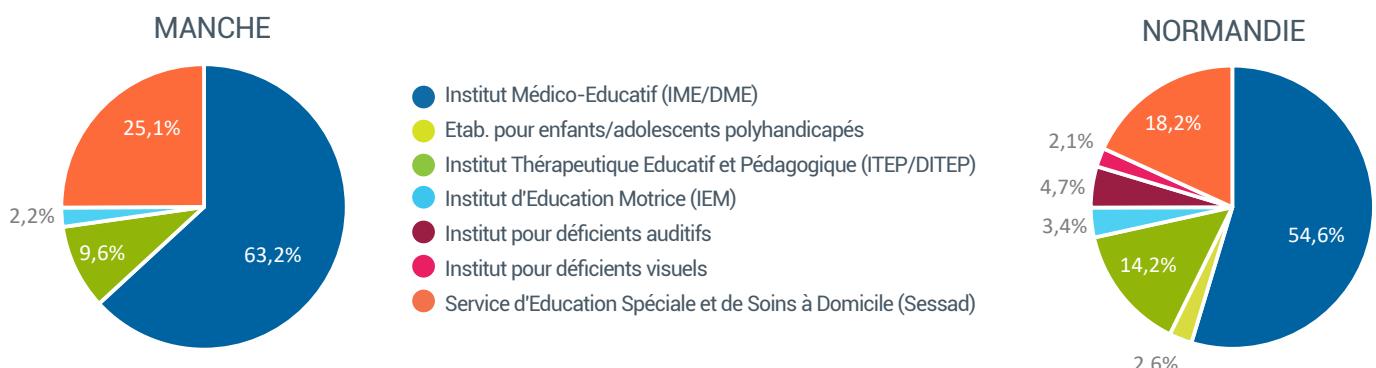
Offre des ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025

	MANCHE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.*	Nb ESMS	Nb places	Evol.*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	16	874	+ 18,1%	91	5 774	+ 8,4%
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0	-	10	276	+ 21,1%
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	8	133	+ 58,3%	37	1 508	+ 25,5%
Institut d'Education Motrice (IEM)	2	30	- 31,8%	9	359	- 3,2%
Institut pour déficients auditifs	0	0	-	4	496	+ 20,7%
Institut pour déficients visuels	0	0	-	1	227	+ 4,1%
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	9	347	- 18,2%	71	1 922	- 17,1%
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0	-	4	21	-
Total	35	1 384	+ 7,1%	227	10 583	+ 5,0%

Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025



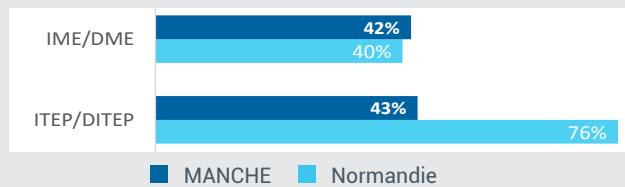
Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans : 13,12 places pour 1 000 habitants

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 13,12 places d'accueil pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans, contre 13,60 pour 1 000 en Normandie et 11,05 au plan national.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, le passage en dispositif concerne 42 % de la capacité d'accueil en IME/DME et 43 % de celle d'ITEP/DITEP dans la Manche (source Finess au 30-09-2025).

Part de l'offre relevant d'un dispositif (au 30-09-2025)

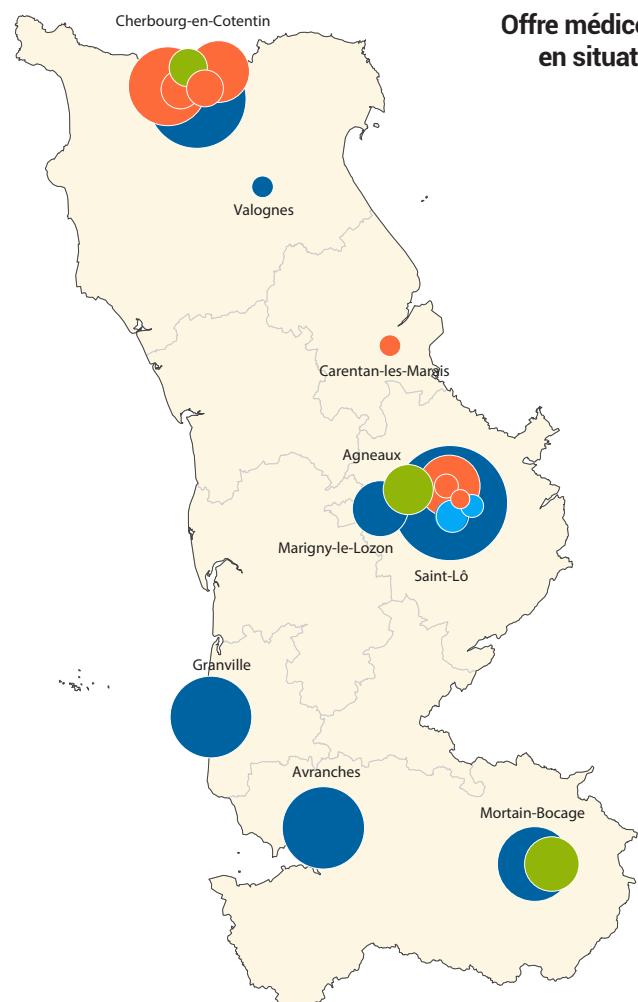


Taux d'équipement en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

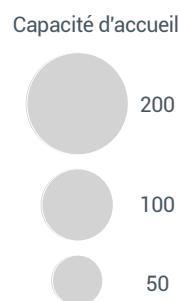
	MANCHE	Normandie	France*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	8,28	7,42	4,98
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0,35	0,35
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	1,26	1,94	1,29
Institut d'Education Motrice (IEM)	0,28	0,46	0,49
Institut pour déficients auditifs	0	0,64	0,30
Institut pour déficients visuels	0	0,29	0,12
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	3,29	2,47	3,35
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0,03	0,02
Total	13,12	13,60	11,05

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Finess au 31 déc. 2024 - Handidonnées



Offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap (au 30 sept. 2025)



Type d'établissement ou service

- Institut Médico-Educatif (IME/DME)
- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)
- Institut d'Education Motrice (IEM)
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil pour adultes en situation de handicap dans la Manche sur 77 établissements et services, qui proposent un total de 3 366 places pour les adultes âgés de 20 à 59 ans ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- **14 établissements médicalisés** offrant un total de 504 places (en Maisons d'Accueil Spécialisées-MAS, Foyers d'Accueil Médicalisés-FAM et Etablissement d'Accueil Médicalisé en tout ou partie-EAM),
- **23 établissements non médicalisés** offrant 1 062 places (en Foyers de vie, Foyers d'hébergement et Etablissements d'Accueil Non Médicalisé-EANM)
- **14 établissements et services d'aide par le travail** (ESAT) avec 1 270 places,
- **15 services d'accompagnement médico-social** intervenant au domicile des usagers et sur leurs différents lieux de vie, soit 6 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et 9 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), avec 340 places.

Offre des ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025

	MANCHE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.	Nb ESMS	Nb places	Evol.
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	8	363	0 %	47	1 835	+ 2,5 %
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	3	84		21	546	
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	3	57		29	913	
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	5	114	+ 2,0 %	77	2 739	+ 1,3 %
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	5	172		45	1 445	
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	13	776		52	1 955	
Etab. d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	1	29	+ 1,6 %	2	42	+ 1,3 %
Etab. Expérimental pour Adultes/Personnes Handicapés	10	161		15	191	
Etab. et Service de Préorientation	0	0		3	62	
Etab. et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0	-	4	397	+ 0 %
Unité Eval. Réévaluation et Orient. Socio Prof. (UEROS)	0	0		2	26	
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	14	1 270		81	7 262	
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	6	270	0 %	66	2 655	+ 1,4 %
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Hand. (SAMSAH)	9	70		34	716	
Total	77	3 366	+ 0,7 %	478	20 785	+ 1,2 %

Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

Note sur la nomenclature (modifiée en 2018) :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.

62 établissements et 15 services
offrant un total de 3 366 places d'accueil

A cela s'ajoutent 10 établissements expérimentaux pour personnes handicapées (161 places), qui proposent notamment des "alternatives au domicile" et 1 établissement d'accueil temporaire (29 places).

Peu d'évolutions sont enregistrées par rapport à fin 2023, la capacité d'accueil du département a augmenté de 0,7 % (contre + 1,2 % au plan régional). La principale évolution est un renforcement de l'offre des EANM (+ 26 places, soit + 4,2 %).

A noter également au niveau des dénominations dans Finess, une transformation de foyers de vie et foyers d'hébergement en EANM (cf. note sur la nomenclature).

Cf. cartographies page 12

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 14,91 places d'accueil pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans, contre 13,09 pour 1 000 en Normandie et 10,52 au plan national.

Taux d'équipement
pour 1 000 adultes de 20-59 ans :
14,91 places pour 1 000 habitants

**Taux d'équipement en ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025
(pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)**

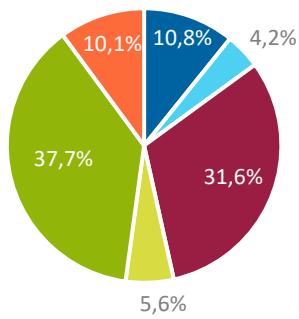
	MANCHE	Normandie	France*
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	1,61	1,16	0,97
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0,37	0,34	0,36
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,25	0,57	0,64
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	0,51	1,72	1,03
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	0,76	0,91	0,67
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	3,44	1,23	1,14
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0,13	0,03	0
Etablissement Expérimental pour Adultes/personnes Handicapés	0,71	0,12	0,07
Etablissement et Service de Préorientation	0	0,04	0,03
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0,25	0,29
Unité Evaluation Rééentrainement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0,02	0,01
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	5,63	4,57	3,54
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	1,20	1,67	1,33
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,31	0,45	0,41
Total	14,91	13,09	10,52

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

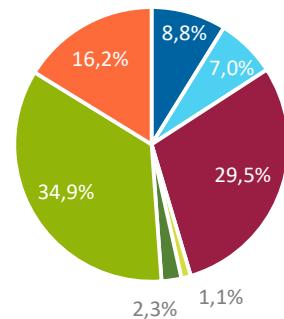
* Source : Finess au 31 déc.2024 - Handidonnées

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025

MANCHE



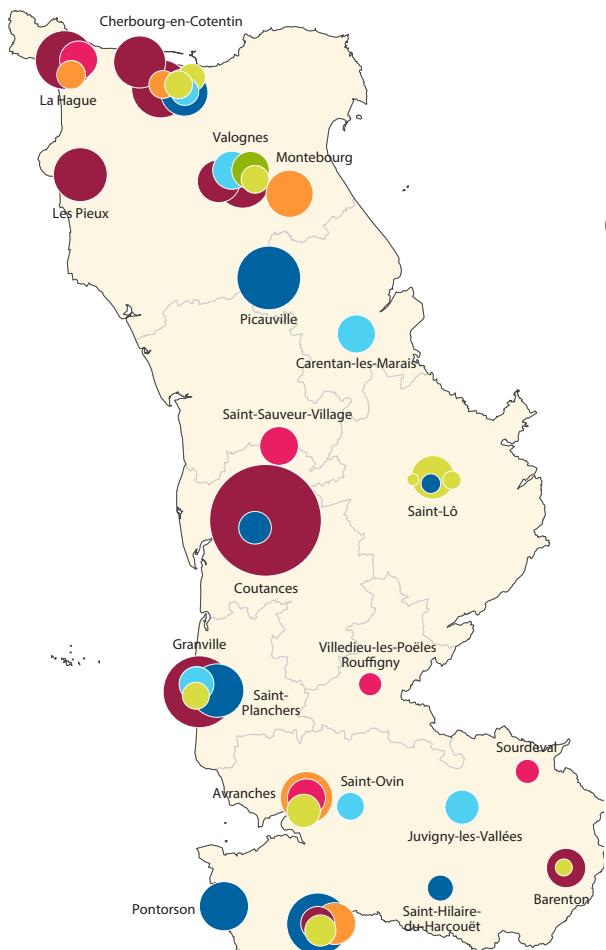
NORMANDIE



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

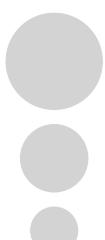
Comparativement à la Normandie, le département de la Manche offre davantage de places en ESAT et dans les établissements expérimentaux (avec des taux d'équipement nettement supérieurs aux taux régionaux). Il offre aussi plus de places en MAS, mais moins dans les autres établissements d'accueil médicalisés.

En revanche, l'offre d'accompagnement par des services (SAVS et SAMSAH) y est moins représentée et le département ne dispose pas de services de préorientation ou réadaptation fonctionnelle.



Offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap (au 30 sept. 2025)

Capacité d'accueil

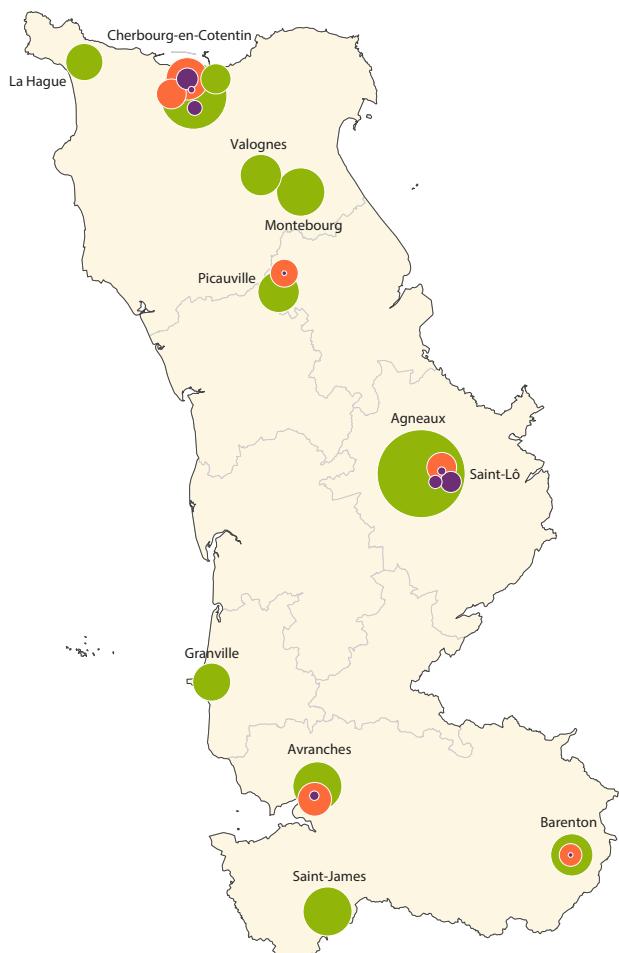


Type d'établissement

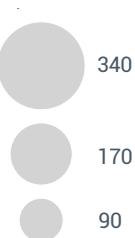
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Etab. d'Accueil Médicalisé (EAM) dont FAM
- Etab. d'accueil temporaire
- Etab. expérimental pour adultes handicapés
- Etab. d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
- Foyer de Vie
- Foyer d'Hébergement

EPCI

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Capacité d'accueil



Type d'établissement et service

- Etab. et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Service d'Accompagnement SAVS
- Service d'Accompagnement SAMS

EPCI

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

L'emploi et l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés

La demande d'emploi des Travailleurs Handicapés Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Avec 3 926 personnes inscrites à France Travail fin 2024, le public reconnu Travailleur Handicapé représente 13,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la Manche.

Sur 2 ans, leur nombre a augmenté de 30,8 % (+ 15,5 % au plan régional), contre une augmentation de 1,4 % tous demandeurs d'emploi confondus (catégories A, B, C).

Ils ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 682 jours (22,4 mois), soit 108 jours (3,5 mois) de plus que le "tout public".

Ils recherchent un emploi prioritairement dans "les services à la personne et à la collectivité" (pour 23 % d'entre eux), dans "les supports à l'entreprise" (17 %) et "le commerce, vente et grande distribution" (11 %).

3 926 demandeurs d'emploi TH

soit 13,1 % du "tout public"

Ils se différencient du "tout public" en termes de profils :

- davantage de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus (soit 49,2 % contre 28,2 %),
- davantage de demandeurs d'emploi faiblement diplômés, avec 18,4 % de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP obtenu (niveau 3), contre 13,9 % dans le "tout public".

Nombre de demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024 et évolution sur 2 ans (2022-2024)

	MANCHE		Normandie		France entière	
	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	3 926	+ 30,8 %	25 328	+ 15,5 %	512 598	+ 12,7 %
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	29 989	+ 1,4 %	249 333	+ 1,8 %	5 575 504	+ 3,2 %
Part des DEBOE parmi les DETP	13,1 %		10,2 %		9,2 %	

Source : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

Profil des demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024

	MANCHE	Normandie	France entière
Ancienneté moyenne d'inscription au chômage			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	682 jours	757 jours	761 jours
Demandeurs d'emploi Tout public	574 jours	626 jours	621 jours
Ecart en nombre de jours	+ 108 jours	+ 131 jours	+ 140 jours
Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	49,2 %	49,9 %	52,4 %
Tout public - DETP	28,2 %	25,8 %	8,2 %
Part des faiblement diplômés parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	18,4 %	20,9 %	21,1 %
Tout public - DETP	13,9 %	15,9 %	16,3 %

Sources : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

* France Travail / Dares - STMT (Statistiques mensuelles du marché du travail). Données brutes. Traitement DREETS

Définition : Travailleurs Handicapés (TH), bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

"Est considérée comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique." (Art L 5213-1 du Code du Travail)

Plusieurs reconnaissances administratives possibles du statut de "Travailleur Handicapé" :

- Reconnaissance par la MDPH :
 - personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - bénéficiaires d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité
 - bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Reconnaissance par l'Assurance Maladie :
 - suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, à condition que le taux d'IPP soit = ou > à 10 %
 - suite à un accident ou une maladie de la vie avec diminution de 2/3 de ses capacités de travail => pension d'invalidité
- Autre : Pompier volontaire ayant eu un accident dans ce cadre, veuf/veuve ou orphelin de guerre/invalidé de guerre.



L'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés

En 2023, 3 829 travailleurs handicapés sont employés dans les 698 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (epic) assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de la Manche.

Cela correspond à un taux d'emploi direct de 4,4 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), supérieur au taux régional (4,1 %) et national (3,6 %). Il a progressé de 0,5 point sur un an.

Ce taux varie selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise (entre 3,5 % dans les entreprises de 500 salariés et plus, et 6,1 % dans celles de 50-99 salariés).

En intégrant la majoration liée aux travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans*, le taux d'emploi direct atteint 5,5 % dans le département.

3 829 travailleurs handicapés
employés dans 698 entreprises
assujetties du secteur privé et epic

Dans la Fonction Publique, la Manche emploie 1 453 bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2024.

En 2022, le taux d'emploi direct est de 6,4 %, contre 5,9 % en région et 5,4 % en France entière (avec des différences observées dans les 3 fonctions publiques).

A noter que par rapport à 2021, le taux d'emploi de la Manche a progressé de 1,2 point dans la fonction publique d'Etat et de 0,1 point dans la territoriale, mais baissé de 0,4 point dans la fonction publique hospitalière.

Entreprises assujetties et décompte du nombre de travailleurs handicapés employés (dans le secteur privé et les epic) en 2023

	MANCHE	Normandie	France
Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi			
Nombre d'entreprises assujetties	698	4 782	112 333
Décompte des travailleurs handicapés employés dans les entreprises assujetties			
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	3 829	25 388	674 422
Nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein (ETP)	2 415	17 045	454 205
Taux d'emploi direct en ETP	4,4 %	4,1 %	3,6 %
Nombre de travailleurs handicapés en ETP et après majoration*	5 054	21 742	583 344
Taux d'emploi direct en ETP majoré*	5,5 %	5,2 %	4,7 %

Source : DARES, DSN-SISMMO, Année 2023 (données provisoires)

* Majoration liée à la survalorisation (x1,5) des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus (suite à la réforme mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020)

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)* et taux d'emploi direct** dans la Fonction Publique

	MANCHE		Normandie		France	
	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi
Entreprises du secteur public						
Ensemble de la Fonction Publique	1 453	6,4 %	9 135	5,9 %	4 026 977	5,4 %
Fonction Publique d'Etat (FPE)	19	5,1 %	476	4,6 %	1 512 268	4,4 %
Fonction Publique hospitalière (FPH)	563	6,1 %	3 243	5,3 %	883 050	5,5 %
Fonction Publique Territoriale (FPT)	871	6,7 %	5 416	6,5 %	1 631 659	6,7 %

Source : FIPHFP - DARES / * Nombre de bénéficiaires en 2024 / ** Taux d'emploi en 2022

Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (Epic), comptant 20 salariés et plus. L'OETH impose aux entreprises assujetties de porter la part des travailleurs handicapés au seuil de 6 % de leur effectif d'assujettissement.

Les entreprises disposent de quatre modalités qu'elles peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- l'**emploi direct** de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH (appelées bénéficiaires)
- l'**emploi indirect** qui correspond au recours à des stagiaires handicapés et à la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés ou des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est bénéficiaire de l'OETH
- la mise en œuvre d'un **accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement** relatif à l'emploi de personnes handicapées
- le **versement d'une contribution financière** au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, géré par l'Agefiph. En outre, la contribution est modulée selon le nombre d'emplois dits « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap) que comptent l'entreprise.

La réforme de l'obligation d'emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a entraîné des modifications/simplifications dans sa mise en œuvre. Pour en savoir plus : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_emploi_th.pdf

Les accompagnements dans l'emploi

En 2024, l'accompagnement mis en œuvre par Cap Emploi Manche et France Travail a permis le retour à l'emploi de 1 864 demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le département.

1 864 retours à l'emploi
accompagnés par Cap Emploi et France Travail

355 maintiens en emploi
accompagnés par Cap Emploi

L'accompagnement délivré par Cap Emploi a également permis à 355 personnes de se maintenir dans leur emploi. Les professionnels chargés du maintien en emploi accompagnent également des démarches pour le maintien de l'employabilité "hors employeur d'origine", des projets d'évolution professionnelle, et encore des actions de veille sur des situations potentiellement fragiles.

Accompagnements vers et dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi / France Travail et de l'AGEFIPH en 2024

	MANCHE	Normandie	France
Accompagnement par Cap Emploi et France Travail			
Retours à l'emploi de demandeurs d'emploi en situation de handicap	1 864	9 837	206 774
Accompagnement par Cap Emploi			
Maintiens dans l'emploi réussis avec l'appui de Cap Emploi	355	1 635	26 684
Soutien financier de l'AGEFIPH			
Contrats d'apprentissage avec aide financière de l'AGEFIPH	83	311	4 972
Contrats de professionnalisation avec aide financière de l'AGEFIPH	8	69	940
Créations d'activité avec aide financière de l'AGEFIPH	33	204	4 683

Source : AGEFIPH - Cheops Normandie, Année 2024

77 personnes
en Dispositif d'Emploi Accompagné

En 2024 dans la Manche, 77 personnes en situation de handicap sont accompagnées dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné.

La moitié d'entre elles sont sans emploi, tandis qu'environ un quart sont en CDI et un quart en CDD.

En termes de profils, ces personnes sont âgées de 25 à 54 ans, et présentent le plus souvent des troubles du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle, ou encore des déficiences motrices, des troubles du psychisme ou des troubles cognitifs.

Personnes accompagnées en DEA en 2024

	MANCHE	Normandie	France métrop.
Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)			
Nombre de personnes accompagnées en DEA	77	551	nd

Source : CFEA**, Année 2024

Association des gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

L'AGEFIPH propose une offre de services et d'aides financières afin de développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle gère aussi les contributions versées par les entreprises privées qui ne comptent pas le minimum de 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

Cap Emploi

En lien avec France Travail, les Cap Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel, recrutement et insertion. Ils assurent aussi une mission de maintien dans l'emploi.

Ils apportent leur expertise sur la compensation du handicap, au bénéfice des personnes mais également des employeurs.

Dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui recherchent un emploi ou rencontrent des difficultés pour conserver un emploi dans le milieu ordinaire.

Le soutien du DEA est assuré par un référent unique, qui aide à la réalisation du projet professionnel, assiste la recherche d'emploi et sécurise le parcours professionnel.

** CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion du dispositif emploi accompagné



Réalisation :

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

Réalisation
ORS-CREAI Normandie

Directrices de publication :

Françoise AUMONT, Présidente
Pascale DESPRÈS, Directrice générale

Copyrights
© Adobe InDesign

Publication financée par l'ARS de Normandie

ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 75 15 20 • contact@orscreainormandie.org

orscreainormandie.org